ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N

Lettres de Correspondance.

3eme Cayer.

61.e Lettre. à M. Brouet m.e en chirurgie à Nerac, d'après le rapport de M. Gardanne Duport. le 26 oct. 1786.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Votre observation, Monsieur, sur un emphyseme à la suite d'une fievre maligne epidemique a été communiquée à l'academie royale de chirurgie. ce fait vient à l'appui de ceux qu'elle a consignés dans ses memoires et ~~confirme~~ ~~prouve~~ que les collections de pus, ~~le plus grandes~~, dans la poitrine, ne font pas toujours perir les malades. l'academie est ~~la remarque~~ ~~multipliées~~ que vous avez fait prendre à votre malade ~~etoient~~ ~~inutiles~~, et il paroit ~~que c'est aux efforts bienfaisans de la nature et à la force de son temperament qu'il est redevable~~ de sa guerison. —— —— ——

[marge : confirme l'opinion ou l'on etoit deja]

[marge : pas aussi convaincue que vous de l'utilité des remedes multipliés]

[marge : que c'est à la force de son temperament et aux efforts bienfaisans de la nature qu'il est principalement ~~redevable~~]

l'academie vous remercie &c. ——

ARC 8d 12 n°4

62.e lettre. à M. Huet lieutenant de M.r le premier chirurgien du roi à Conche en normandie par Evreux, d'après le rapport de M. Corte 1.er

le 26 octobre 1786.

L'academie royale de chirurgie a pris connoissance, Monsieur, des observations que vous lui avez adressées : elle me charge de vous communiquer les reflexions suivantes. Dans la playe de tete qui fait le sujet de votre 1.ere ~~[illegible]~~ observation, il paroit, ~~[illegible]~~ d'après les details dans lesquels vous etes entré, que vous auriez peut etre sauvé le blessé si vous aviez multiplié les couronnes de trepan, ~~[illegible]~~ ainsi que l'exigeoit la nature de la blessure ~~[illegible]~~. — — — —

Ne vous etes vous pas determiné trop legerement, Monsieur, à extraire les deux os du metatarse chez le sujet de votre troisieme observation? comme ces os ne presentoient aucun signe d'alteration, on ne voit pas sur quels motifs vous vous etes decidé à les emporter. le blessé eut egalement gueri en les laissant. ~~[illegible]~~ —

Vous etes appellé pour une
fille mordue par un loup enragé:
au lieu d'avoir recours aux moyens
conseillés par les meilleurs
auteurs tels que les scarifications,
la cauterisation, vous employé
des remedes populaires, dont
l'insuffisance ~~doit~~ aurait dû vous etre connue.
Quant à vos observations sur
les accouchemens, comment avez vous
pu vous determiner, Monsieur,
l'enfant presentant le bras, à le
tirer et à le ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ separer inhumainement
~~[illegible]~~ du corps ? l'academie
vous invite à lire les bons auteurs
qui ont écrit sur la chirurgie ~~[illegible]~~
et à diriger votre pratique sur
les preceptes qu'ils ont donné.
J'ai l'honneur d'etre.

63e lettre. à M. Fabre m.e en chirurgie à Avignon d'après le rapport de M. Brusnel.
le 26. oct. 1786.

l'academie royale de chirurgie a
entendue la lecture, Monsieur, de
votre observation sur une

nouvelle que vous avez jugée convenable et qui d'après les signes que vous rapportez ~~ne presentat~~ qu'une tumeur fongueuse. vous êtes porté à croire qu'en continuant

~~nouvelle que vous avez~~
~~être croire qu'en continuant~~
l'usage de l'acide vegetal bouillant la tumeur seroit entièrement tombée, dans les ligatures que vous avez faites. comme cette tumeur n'étoit entretenu par aucun vice particulier, ainsi qu'il resulte des details de votre observation, n'est il pas au contraire plus vraisemblable que si vous aviez fait la ligature totale de la tumeur, au lieu de la faire par parties, votre malade eut été plus promptement guerie?

L'academie me charge de vous faire ses remerciemens &c. —

64e lettre.